

**CIRCULAIRE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1960**

*Objet :*

**Conférences pédagogiques dans l'enseignement libre subventionné.**

**Réf. : EP/23/60 - M. 67/9**

- *Aux membres de l'Inspection de l'enseignement primaire.*
- *Aux directions des écoles gardiennes et primaire libres subventionnées.*

Les journées consacrées à des conférences pédagogiques organisées par les autorités diocésaines peuvent être considérées comme journées de classe pour autant que ces réunions soient conformes aux prescriptions en vigueur dans l'enseignement officiel subventionné.

La présente circulaire entre en vigueur au début de l'année scolaire 1959-1960.

*Le Ministre,*  
**C. MOUREAUX.**